

CAHIER DES CHARGES

Maitre d'ouvrage : ASRAMES

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°002/2022

Concerne : LE REVETEMENT SOL AUTOUR DU WAREHOUSE/ ASRAMES/ KYESHERO

PREAMBULE

Association Régionale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels, en sigle « ASRAMES » est une organisation sans but lucratif de droit congolais créée le 11 septembre 1993 par les organisations ci-après :

1. Association Appui Médical Intégral au Kivu (**AMI-Kivu asbl**)
2. Association des donneurs de sang de Goma (**ADOSAGO**)
3. Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles pour ses Activités de Coopération (CEMUBAC), actuel « **ULB COOPERATION** »
4. Eglise Catholique, Diocèse de Goma
5. Eglise Catholique, Diocèse de Butembo – Beni
6. Eglise du Christ au Congo (ECC)
7. Fondation Damien, actuelle « **ACTION DAMIEN** »
8. Médecins Sans Frontières- Hollande (MSF-H).

Elle œuvre dans le secteur de la santé au Nord Kivu, en République Démocratique du Congo et assure l'approvisionnement des médicaments essentiels génériques, consommables médicaux, réactifs et tests de laboratoire, matériels et équipements médicaux à travers les formations sanitaires, les Centrales de distribution régionales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) œuvrant dans le secteur de la santé à l'Est de la R.D. Congo. ASRAMES est partenaire du Gouvernement Congolais qui la reconnaît comme un service d'utilité publique et d'intérêt général. Elle est membre de la Fédération des Centrales d'Achat et de distribution ayant comme objectifs :

- Rendre disponibles et accessibles les médicaments, les matériels médicaux essentiels et solaires aux formations socio –sanitaires intégrées à la politique des Soins de Santé

Primaires et institutions à vision humanitaire, encadrées par ses membres au bénéfice de la population;

- Promouvoir l'utilisation rationnelle des médicaments essentiels;
- Promouvoir une gestion cohérente des ressources disponibles en vue de rendre accessibles les médicaments;
- Stimuler la production locale de certains médicaments essentiels;
- Renforcer la politique des Soins de Santé Primaires au niveau intermédiaire et le concept des médicaments essentiels;
- S'intéresser à toute activité ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet principal.

En vue de lui permettre de jouer pleinement la mission lui confiée par le Gouvernement Congolais et tenant compte des recours de plus en plus croissants des partenaires avec lesquels elle collabore, ASRAMES était obligée d'entamer la construction d'un dépôt supplémentaire de 20 000 m³ en vue d'agrandir ses capacités de stockage. Un warehouse est ainsi en cours d'achèvement sur un nouveau site d'ASRAMES situé à Kyeshero. Ce site recevra un grand nombre des véhicules de grand tonnage pour son approvisionnement de l'extérieur (port de Mombasa, port de Dar-es-Salam) ainsi que pour le service à rendre aux autres CDR lors des livraisons. Il y a lieu de noter que ces véhicules à fort tonnage useront le sol dans l'enclos d'ASRAMES de Kyeshero.

Pour pallier en amont à cette problématique, ASRAMES envisage de construire une zone de circulation pour ces véhicules ainsi que la zone de parcage pour automobiles des travailleurs, des visiteurs et des gros camions transporteurs des conteneurs et en transit ou en partance vers les partenaires consommateurs de nos produits.

A. ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux concernent un seul lot contenant quatre sous-lots à réaliser sur quatre espaces différents autour du Warehouse en construction pour le compte d'Asrames à Kyeshero.

- 1. Sous lot 1 : Espace Est du warehouse**
- 2. Sous lot 2 : Espace Ouest du warehouse**
- 3. Sous lot 3 : Espace Nord du warehouse**
- 4. Sous lot 4 : Espace Sud du warehouse**

1. Sous Lot 1 (±3367,71m²) dans l'espace Est.

- Cet espace qui servira aux manœuvres automobiles chargés, sera revêtu des dalles autonomes de dimension 300cm x 300cm x 20cm, exécutées en BA 450Kgs et pouvant supporter le poids des camions chargés de ± 70 tonnes.
- Ces dalles seront exécutées sur une fondation comme celle de la route en limonite compactée dont l'épaisseur ne sera pas inférieure à 30 cm et le volume estimé à ±3367,71m² x 0,30m soit un volume brut de 1010,313 m³ de limonite compacté.

- Entre ces dalles autonomes, il sera observé un joint de tassement de 5cm rempli des terres ou limonite. Ces joints joueront aussi le rôle d'amortisseur des dilatations et retrait des matériaux lors des modifications du temps climatique.
- Ces dalles seront exécutées en observant une pente de 5% vers le point bas du coté de premier portail Sud-est de l'enclos où un dispositif sera aménagé pour recueillir les eaux vers le collecteur.
- Dans ce béton, il aura deux nappes d'armatures de Ø 10 mm HA avec maillage de 15cm, espacée par des cavaliers de 15cm. Un béton maigre de 5cm d'épaisseur sera coulé sur la fondation en limonite compacté.
- Fixation des butées sur les parois du quai de déchargement. Ces éléments seront exécutés en pneus usagés et remplaçables à défaut des butées originales.

ESTIMATION DU COUT POUR LE SOUS LOT 1.

Espace Est du warehouse (±3367,71m²)

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unit.	Sommes	Rmq
0	Implantation	m ²	3117,71			
1	Travaux préliminaires (dégagement des matériaux étrangers)	m ²	3117,71			
2	Limonite compacté	m ³	1010,313			
3	Dalle en BA 450Kgs)	m ³	623,434			
4	Regards et dessableurs	Pces	4			
5	Canalisation entre regards et tank et tuyaux ppr de Ø 350mm	MI	24			
6	Butées sur quai	Pces	15			
7	Collecteur des eaux pluviales	MI	70			

2. Sous Lot 2 (±500m²) dans l'espace Ouest

- La partie réservée à la circulation, comprise entre la jardinière et le tank Ouest, sera revêtue d'un dallage approprié pour allée piétonnière.
- Cet élément sera exécuté entre la jardinière et le tank. Aussi entre le tank et le bâtiment.
- Un collecteur sera aménagé pour recevoir les eaux en divagation entre la jardinière et le tank, dont la pente de 5 % verse vers le sud coté du quai livraison. Il sera exécuté selon les mêmes principes que celui de l'Est et aura comme exutoire un regard aménagé en tête du collecteur Sud.

ESTIMATION DU COUT POUR LE SOUS LOT 2

Espace Ouest du warehouse ($\pm 500\text{m}^2$)

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unit.	Sommes	Rmq
0	Travaux préliminaires	m ²	270			
1	Excavation	m ³	100			
2	Collecteur Ouest du bâtiment	MI	135			
3	Limonite compacté	m ³	46			
4	Dallage avec des dalles de petite dimension (30cm x 30cm x 10cm) en BB 250Kgs/m ³	m ²	66			

Sous Lot 3 ($\pm 4000\text{m}^2$) dans l'espace Nord

- Construction d'un regard au coin Nord-est du bâtiment principal pour recevoir la collecte des tuyaux de descente qui se trouvent entre la sortie de secours Nord et le coin Nord-est du bâtiment et qui accède au regard par un coude en PVC.
- Ces tuyaux seront connectés entre eux par une canalisation un pvc \varnothing 200mm avec coudes et Tés réducteur 150/200.
- A la sortie du premier regard, ces eaux seront canalisées vers le dessableur du Nord-est à l'aide des tuyaux PPR de \varnothing 300mm, avant la canalisation des eaux vers le tank de l'Est.
- L'épaisseur de parois du dessableur est de 10cm.
- Le volume occupé par chaque dessableur est de $\frac{1}{2}\text{m}^3$. Chaque dessableur est couvert par une dalle amovible de 1m x 1m x 0.10m. Les regards dessableurs sont construits en BA 450Kgs.
- Le compactage du reste de l'espace à l'aide du sable gros ou limonite jusqu'à la partie supérieure des regards, en prenant soin d'observer une pente douce de 5% vers l'Est pour évacuer les eaux de pluie vers le collecteur préalablement réalisé à côté du tank de l'Est .
- A la tête de ce collecteur, nous prendrons soin de construire un regard réceptacle en amont du collecteur.

ESTIMATION DU COUT POUR LE SOUS LOT 3**Espace Nord du warehouse ($\pm 4000\text{m}^2$)**

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unit.	Sommes	Rmq
0	Travaux préliminaires	m ²				
1	Regards	Pces	1			
2	Jonction des tuyaux de descente (coudes et Tés en pvc)	ml	60			
3	Connexion du regard avec le dessableur en tête du tank	ml	20			
4	Protection des tuyaux par une maçonnerie et couvercle en BA 450 kgs(dalles amovibles)	ml	20			
5	Remblayage à la limonite	m ²	1200			
6	Compactage systématique de la limonite	m ³	1200			
7	Revêtement sol au BA 450Kgs	m ³	800			
8	Caniveau collecteur le long du bâtiment	ml	135			
9	Aménagement de l'espace entre le warehouse et le collecteur	ml	100			
10	TOTAL (Σ avec BA 450kgs)	m ²	1960			

Sous Lot 4 ($\pm 3500\text{m}^2$) dans l'espace Sud

- Construction des regards de visite pour collecter les eaux usées et les eaux vannes.
- Construction de tout le système de canalisation de ces eaux vers la fosse septique qui existe (6 regards de visite).
- Construction d'un puit perdu à trois mètres de la fosse septique.
- Construction d'un autre collecteur contre la jardinière, sur toute la longueur du mur Sud, à partir du portail Sud-ouest jusqu'au portail Sud-est, présentant les mêmes caractéristiques que celui construit à l'Est.
- Ce collecteur des eaux de pluie sera exécuté selon le même principe que celui de l'Est.
- Construction des regards au pied de chaque tuyau de descente qui accède au regard par un coude. Ces regards seront connectés entre eux par une canalisation un pvc \emptyset 300mm (batterie de deux).
- Ces tuyaux vont servir à canaliser les eaux collectées de pluie vers collecteur Sud. L'épaisseur de parois du regard est de 10cm. Le volume occupé par chaque regard est de $1/2\text{m}^3$. Chaque regard est couvert par une dalle amovible de 1m x1m x 0.10m. Les regards de dessableurs sont construits en BA 450Kgs.

- Aménager la zone de circulation pour engins lourds devant le quai de livraison. Cette zone sera revêtue des dalles autonomes de dimension 300cm x 300cm x 15cm, exécutés en BA 450Kgs et pouvant supporter le poids des camions chargés de ± 70 tonnes.
- Ces dalles seront exécutées sur une fondation en limonite compactée. Entre ces dalles autonomes nous allons observer un joint de tassement de 7cm rempli des terres ou limonite. Ces joints vont aussi jouer le rôle d'amortisseur des dilatations et retrait des matériaux lors des modifications du temps climatique. Ces dalles seront exécutées en observant une pente de 5% vers le collecteur.
- Cette zone prendra $\pm 2000\text{m}^2$.
- Aménager dans le reste de la superficie, soit pour $\pm 1500\text{m}^2$, une zone avec un revêtement différent et pouvant supporter des véhicules de moindre charge, sans pouvoir se détériorer au moindre frottement avec les roues des voitures. C'est dans cette zone que sera créé le parking pour le personnel travaillant sur le site. Il s'agit dans ce cas des petites dalles qu'on utilise habituellement dans les nos parcelles pour la zone parking. Ces dalles seront exécutées en observant une pente de 5% vers le collecteur aménagé du côté Sud, à la limite de la jardinière.
- Cette zone se situe entre le collecteur sud, coté jardinière sud, et la grande zone de circulation des grands camions en mouvement de l'Est vers l'Ouest dans l'enclos pour le parking de livraison.
- Tous les tuyaux allant des regards (contre le bâtiment) et le collecteur ou les autres regards vers la fosse septique, seront protégés par une maçonnerie et des dalles amovibles comme celles d'un passage sous route.

ESTIMATION DU COUT POUR LE SOUS LOT 4

Espace Sud du warehouse ($\pm 3500\text{m}^2$)

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unit.	Sommes	Rmq
1	Regards de visite pour EU et EV	Pces	6 doubles			
2	Puits perdu annexe à la Fosse S.	Pces	1			
3	Caniveau collecteur contre la jardinière sud	ml	153			
4	Regards dessableur au pied des tuyaux de descente	Pces	3			
5	Collecteur des EP en hauteur pour trois descentes de l'Est	ml	60			
6	Aménagement devant le quai des livraisons	m ²	2000			
7	Aménagement parking service	m ²	1500			

B. DEFINITION DES TERMES

Les précisions suivantes sont apportées aux termes utilisés dans le présent marché :

- Le Maître d'ouvrage désigne l'Association Régionale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels, en sigle « ASRAMES asbl »
- L'Entrepreneur désigne l'Entreprise à qui sera confiée la réalisation des travaux ci-dessus.
- Le Contrat ou le marché est le document signé entre le Maître d'ouvrage et l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet.
- La langue de toute transaction pour ce marché est le français.

Instructions générales aux soumissionnaires

1. Introduction

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, de toutes les conditions qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Le soumissionnaire est réputé avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre être rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte : toute réserve donnera lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation. Toutes les dispositions citées au devis descriptif devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de construction.

Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempt de tout défaut capable de compromettre la solidité, l'aspect ou la durée des ouvrages.

2. Planning

L'Entrepreneur sera tenu de fournir un planning sous forme graphique et par tranches successives. Le planning fera apparaître clairement les détails pour chaque corps d'état ainsi que le délai global pour l'exécution complète.

L'unité de temps sera la semaine. Préalablement à la signature du marché, il est prévu une séance de travail avec l'Entrepreneur pour la mise au point définitive du planning d'exécution des travaux.

3. Installation, protection et nettoyage du chantier

L'entreprise dégagera ou matérialisera les repères des limites du terrain, en définissant les angles de la parcelle ainsi que les points de raccordement à la voirie.

L'entreprise doit prévoir et rendre effective toutes les mesures de sécurité suivant les normes édictées par la protection du travail et cela durant toute la durée des travaux.

A la fin des travaux, l'entreprise procédera au retrait de tous dépôts, objets ou débris trouvés sur place et à l'évacuation de tous les objets ou débris résultant des travaux effectués par elle.

4. Police d'assurance de chantier

L'Entrepreneur devra disposer d'une assurance tous risques couvrant son personnel et des tiers contre tous les dommages ou dégradations qui auraient lieu du fait des travaux ou du fonctionnement du chantier.

5. Journal de chantier et vérification des cotes

L'Entrepreneur devra tenir à la disposition du représentant du maître d'ouvrage, un journal de chantier sur lequel, il inscrira jour après jour, les travaux journaliers exécutés, leur localisation, le matériel utilisé, les effectifs ainsi que les conditions météorologiques dont la hauteur des précipitations sera soit mesurée en deux endroits fixes du chantier, soit en se référant aux relevés de services administratifs compétents en la matière.

L'Entrepreneur devra vérifier soigneusement les cotes portées sur les plans et s'assurer de leur concordance dans les différents dessins.

L'Entrepreneur devra s'assurer, sur place, avant toute mise en œuvre de la possibilité de suivre les côtes et indications diverses et, en cas d'imprécision, en référer immédiatement au Maître d'ouvrage.

L'Entrepreneur ne pourra de lui-même apporter aucune modification aux plans et devis, mais devra signaler au Maître d'ouvrage tout changement jugé utile.

Faute de se conformer aux présentes prescriptions, l'Entrepreneur sera responsable de toute erreur d'exécution et de leurs conséquences.

6. Fabrication des matériaux

L'Entrepreneur pourra proposer à l'agrément du représentant du Maître d'ouvrage un appareil ou un matériau d'un autre fournisseur à la double condition suivante :

- a) Que le matériau ou l'appareil proposé soit de même nature de qualité et durabilité au moins équivalentes à l'appareil ou au matériau choisi dans le texte et qu'il ait le même aspect
- b) Que l'appareil ou le matériau proposé en remplacement soit nettement défini dans la proposition de l'Entrepreneur. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le représentant du Maître d'ouvrage aura toujours le droit d'exiger la mise en œuvre de l'appareil ou le matériau indiqué dans le dossier technique.

7. Responsabilités de l'entrepreneur

L'Entrepreneur prendra à sa charge tous les frais ou honoraires d'ingénieurs ou techniciens qu'il aura dû s'adjoindre pour ses divers travaux. Il est aussi tenu de prendre à sa charge tous les frais d'assurance couvrant son Entreprise,

8. Dossier de recollement

A la fin des travaux, lors de la réception provisoire, l'Entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage délégué, les documents d'exécution des ouvrages réellement exécutés.

9. Fin des travaux et réception provisoire

Les travaux ne sont considérés comme achevés complètement qu'après le nettoyage du chantier (évacuation de tous les objets et débris résultant de l'exécution des travaux) et après que les ouvrages auront été mis en état d'être utilisés. Les locaux qui ont servi au chantier sont mis en état de propreté. Le délégué du maître d'ouvrage effectuera une visite technique préalable à la réception provisoire.

A la réception provisoire, l'ouvrage devra être livré parfaitement propre et débarrassé des gravats et déchets de toute nature, esplanade et les pentes réglées de manière à éviter la stagnation des eaux.

10. Devis estimatifs de l'entrepreneur

Les quantités indiquées au devis quantitatif sont de références. Elles sont communiquées à l'Entrepreneur à titre indicatif. Elles servent essentiellement de point de repère, au Maître d'ouvrage pour le lancement de cet appel d'offres.

L'Entrepreneur est donc tenu de vérifier le métré quantitatif et de signaler toute incohérence à l'autorité adjudicatrice.

Il est aussi indispensable que la présentation de son offre suive strictement le cadre des bordereaux ci-joints.

11. Qualité et provenance des matériaux

Les matériaux utilisés devront être conformes aux spécifications fixées par les présentes prescriptions techniques et dans tous les cas présenter les qualités nécessaires à la bonne exécution des travaux.

L'Entrepreneur est tenu de produire toutes justifications de provenance et qualité des matériaux et, à ses frais fournir tous les échantillons en vue des essais de vérifications qui pourraient être demandés par le délégué du maître d'ouvrage.

Tous les matériaux défectueux refusés par le délégué du maître d'ouvrage seront évacués hors du chantier par l'Entrepreneur à ses frais et dans les délais qui lui seront impartis.

Ciment

Les ciments entrant dans la composition du mortier et du béton seront du ciment portland. Ils seront livrés sur le chantier en sac, et seront stockés sous des abris secs, bien ventilés, à l'abri des intempéries, de capacité et de surface suffisante pour un stockage et une manutention aisée. Les sacs devront reposer sur une base de planche, isolés du sol d'un minimum de 10 cm. Tout ciment humide ou étant altéré par l'humidité sera rejeté et enlevé immédiatement du chantier.

Sables

Les sables doivent être fins, graveleux, crissant sous la main et ne s'y attachant pas. Ils seront débarrassés de toute partie terreuse ou calcaire, de déchets, débris et bois. Ils seront au besoin passés à la claie ou au crible et lavés.

Terre jaune ou Limonite

La terre jaune ou limonite pour remblai sera de la latérite à grains fins, particulièrement sélectionnée. Elle proviendra des carrières agréées par le délégué du maître d'ouvrage et sera exempte de déchets, débris, bois ou autres matières organiques.

Graviers

La qualité et la granulométrie doivent être agréées par le délégué du maître d'ouvrage. Ils ne devront pas contenir d'éléments plus fins que les gros éléments du sable. Ils devront d'abord être dépoussiérés ou lavés de façon que leurs surfaces soient exemptes de tout dépôt de saillure ou de poussières adhérentes. Leur granulométrie sera telle que leur mélange avec le sable et le ciment réalise un béton aussi compact que possible.

Armatures

Les aciers à employer pour les armatures seront : des ronds laminés à haute adhérence du type Fe-E-40 dits Acier TER ou similaire. Les aciers pour armatures devront être exempts de failles, criques, fentes, fissures, saillures terreuses ou huileuses ou de peinture.

Lorsque les armatures doivent être interrompues à cause de leur longueur limitée, le raccord doit être fait moyennant superposition linéaire sur une longueur égale à 40 fois le diamètre de ronds raccordés.

Références aux normes

Les matériaux destinés à l'exécution des travaux seront agréés par le délégué du Maître d'ouvrage.

Eau : L'eau ne pourra contenir aucune substance préjudiciable au béton.

Mortier : La composition des mortiers sera la suivante :

- 400 kg de ciment par m³ de sable pour la chape ciment lissé, enduit tyrolien et enduit extérieurs et tyrolien
- 250 kg de ciment par m³ de sable pour les enduits extérieurs et pour hourder la Maçonnerie en fondation, maçonnerie en élévation en blocs, briques et claustras.

C. MODALITES DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché est à prix unitaires, fermes et non révisables, selon le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif, estimatif faisant partie du marché. Les montants proposés par les entreprises doivent être toutes taxes comprises (TTC).

Les prix seront exprimés en dollars américains.

D. DOCUMENTS EXIGES DANS LA SOUMISSION ET ORDRE DE PRESENTATION :

Pour le présent marché, les entreprises peuvent se regrouper en consortium de plusieurs entreprises. Dans ce cas, le document juridique établissant le consortium pour le présent marché doit être notarié. Aussi, ce consortium doit présenter une liste de son personnel dirigeant avec un curriculum-vitae pour le Président, le Vice-président, le Chargé des Finances et le Secrétaire.

Le consortium doit aussi fournir dans la soumission de l'offre les informations nécessaires sur chaque chef de chantier pour les différents sous Lots (CV à jour et copie des documents académiques).

NB : D'une manière obligatoire, le Chef de chantier doit être un Ingénieur en bâtiment conducteur des travaux, un Candidat Architecte (bac +3) ou un Architecte.

Chaque entreprise constituant le consortium devra présenter :

- | | |
|--|--------------|
| • Présentation de l'Entreprise | Eliminatoire |
| • La lettre de soumission (Annexe 1 remplie, cachetée et signée) | Eliminatoire |
| • L'identification Nationale | Eliminatoire |
| • Le Registre de commerce (RCCM) | Eliminatoire |
| • Le Certificat d'Agreement aux travaux Publics Valable | Eliminatoire |
| • L'Attestation de Gestion Fiscale valable | Eliminatoire |
| • Les PV de réception pour les travaux déjà exécutés | Eliminatoire |

- La fiche de visite du site (Annexe 5 remplie, cachetée et signée) Eliminateur
- Les états financiers certifiés de trois dernières années Eliminateur
- La liste du personnel affecté sur le chantier ou pour un sous lot (Annexe 2 remplie, cachetée et signée)
- La liste des équipements (Annexe 3 remplie, cachetée et signée)
- Le planning des travaux (Annexe 4 remplie, cachetée et signée)
- L'expérience et la référence de l'entreprise pour les trois dernières années (Annexe 5 remplie, cachetée et signée).
- L'offre financière (Devis quantitatif et estimatif conforme au modèle du dossier, rempli à tous les sous lots ou au sous lot choisi, cacheté et signé)

E. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous font partie du dossier d'appel d'offres :

- La présente instruction aux soumissionnaires
- Les annexes
- Le cadre du devis quantitatif et estimatif
- Le plan ou Croquis de situation.

F. VISITES DES LIEUX (obligatoire)

Chaque soumissionnaire est tenu de visiter le site de l'ouvrage, sous sa responsabilité propre afin de réunir tous les renseignements qui pourraient lui être nécessaires pour préparer son offre. Les dépenses résultant de cette visite seront à sa charge et non remboursable, et sous la conduite de l'Architecte conseil d'ASRAMES. Une attestation de visite de site dont le modèle figure dans le présent DAO devra être complétée in situ en présence de l'Architecte conseil pour validation.

G. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront remises au siège d'ASRAMES sis Avenue de Mésanges N°1, Quartier des Volcans en Ville de Goma **au plus tard le 14 avril 2022 à 16 heures locales**. Au dépôt de l'offre en conformité avec le temps, une accusée de réception sera remise au soumissionnaire. Toute offre reçue en retard sera rejetée et retournée non ouverte au soumissionnaire. Aucune offre envoyée par voie électronique ne sera prise en compte.

Les offres doivent parvenir en trois exemplaires. Le soumissionnaire établira un original et deux copies des documents constitutifs de l'offre en indiquant visiblement « ORIGINAL » et « COPIE ». L'original et les deux copies seront insérés dans une enveloppe fermée qui portera uniquement la mention des travaux, objet du présent marché. Cette enveloppe sera déposée au secrétariat de direction d'ASRAMES sis Avenue de Mésanges N°001, Quartier des Volcans en Ville de Goma à la date convenue dans le DAO

L'offre préparée par le soumissionnaire comprendra les documents demandés, dûment remplis, paraphés et signés. Aucune rature ne sera tolérée sur les documents de l'offre.

Les offres seront exprimées en dollars américains et les montants dus au titre du marché à l'entreprise seront réglés dans cette même monnaie.

H. DELAI D'ENGAGEMENT DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Après retrait du DAO, le soumissionnaire peut s'adresser toujours à ASRAMES, durant la période qui couvre le délai de préparation de son offre, pour un renseignement dont il a besoin.

Toute modification (montant, personnel proposé) apportée aux offres pendant cette période entraînera l'élimination du soumissionnaire concerné.

Si aucune attribution de marché n'est faite pendant cette période, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure en cours et de faire procéder à l'adjudication des travaux, suivant la réglementation en vigueur.

I. OUVERTURE DES PLIS

Aux lieux, jour et heure fixés dans l'avis d'appel d'offres, les plis contenant les soumissions, retraits ou modifications sont ouverts en séance publique par une commission en présence des soumissionnaires qui le souhaitent en date du 15 Avril 2022 à 13 heures locales.

J. EVALUATION DES OFFRES

Le marché sera attribué aux soumissionnaires ayant présenté l'offre la mieux disant parmi celles conformes. L'évaluation sera effectuée par la commission d'analyse des offres et se déroulera de la manière suivante :

- Examen de la recevabilité et de la conformité des offres
- Evaluation de la qualité technique de la soumission **40 points**

1. Référence technique et financière de l'entreprise dans les travaux de réhabilitations avec organismes international durant les trois dernières années (importance des marchés exécutés, renommée des maîtres d'ouvrage, disponibilité de certificats de bonne exécution, etc.) **16 points**
2. Connaissance et opérationnalité dans le milieu **3 points**
3. Matériels et outillage disponible **3 points**
4. Planning détaillé/ Délai d'exécution des travaux **8 points**

5. Qualifications et compétences du personnel technique de l'entreprise 10 points

NB : Seuls les soumissionnaires qui auront atteint la note de conformité technique supérieure ou égale à 28/40 seront qualifiés pour l'ouverture des plis financiers.

• Evaluation des offres financières (Devis estimatif) **60 points**

1. Bilan d'audit financier conforme pour les trois dernières années 15 points

2. Rapprochement du prix proposé avec l'estimation confidentielle 15 points

3. Marge d'erreur dans le calcul arithmétique du devis estimatif 15 points

4. Nombre des marchés déjà exécutés et dont cout approche ou dépasse celui-ci (± 5 marchés avec attestation d'achèvement des travaux conforme 15 points

TOTAL : 100 points

Un adjudicataire provisoire sera alors désigné sur la base de la meilleure note globale.

J.PASSATION DU MARCHE

Le marché ne sera effectif qu'après approbation par la commission des marchés puis signature du contrat. Une lettre de notification sera adressée à l'adjudicataire provisoire pour l'inviter à venir négocier et signer le marché. Les autres soumissionnaires pourront être informés de la décision prise. Cette décision est sans appel.

ANNEXES**ANNEXE 1. MODELE DE SOUMISSION**

Je soussigné :.....de nationalité :.....

Représentant l'Entreprise :..... Agréée à.....Sous le N°.....

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres et des documents qui y sont mentionnés.
- Après avoir étudié personnellement et en toute connaissance de cause, la nature, les difficultés et les conditions d'exécution des travaux ou prestations à exécuter.
- Et après avoir lu les déclarations et fourni les documents indiqués dans l'instruction aux soumissionnaires ;

Prend l'engagement sans réserve, d'exécuter les travaux ou prestations dans les conditions ci-après définies conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son approbation m'est notifiée dans un délai de soixante(60) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par l'avis de consultation.

Le montant de la soumission pour l'exécution de :.....s'élève à \$US :.....(en lettres.....)

Toutes taxes comprises (TTC)

Dans le cas où notre offre est acceptée, je m'engage à commencer les travaux à partir de la date de la notification à notre entreprise de l'adjudication du marché et de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux. Je m'engage à achever la totalité des travaux, objet du présent appel d'offres, dans un délai dejours calculés et ouvrables.

Je demande que les sommes dues par l'Administration au titre du présent marché me soient payées en dollars américains par crédit du compte ouvert au nom desous le N°..... à la Banque de.....

En foi de quoi, j'appose ma signature sur la présente offre.

Fait à , Le / / 2022

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et Nom de (Insérer le Nom du soumissionnaire)

(Signature et Cachet)

ANNEXE 2**Cadre de la liste nominative du personnel mobilisable pour le marché (avec CV)**

Je soussigné (Nom, prénom et qualité).....

Agissant au nom de la société ou en mon nom propre, déclare que les agents désignés ci-après, participeront à l'exécution du marché clairement référencé dans le contrat N°

N° d'ordre	Nom et prénom	Qualification	Ancienneté dans la société	Nationalité

S'il s'avérait, dès le démarrage du chantier ou en cours d'exécution, que le personnel est insuffisant, nous nous engageons à le renforcer de façon à conduire les travaux à bonne fin et dans les délais prévus et dans les conditions imposées par le dossier d'appel d'offres.

Fait à Le...../...../2022

Le soumissionnaire

ANNEXE 5**CERTIFICAT DE VISITE DU SITE DES TRAVAUX**

En référence aux « *instructions aux soumissionnaires* », il est fait obligation à tous les soumissionnaires de procéder à une visite des lieux des travaux à réaliser.

Le présent certificat a pour objet d'attester de cette visite. Il devra être daté et contre signé par l'Architecte conseil.

Je soussigné (Nom, prénom et qualité)

Agissant au nom ou pour le compte de l'entreprise

Certifie avoir visité les lieux qui font objet du dossier d'appel d'offres N°

Je reconnais m'être assuré de la nature et de la situation géographique des travaux, des conditions générales d'exécution des travaux, de la présence éventuelle des constructions voisines, pouvant avoir une incidence sur le mode d'exécution des travaux, de la position exacte des travaux, des suggestions de maintien du trafic là où il est demandé et de celle de l'écoulement des eaux, des conditions physiques propres à l'emplacement des travaux, des conditions climatiques, des conditions locales, des moyens de communication, de transport, des possibilités de fournitures en eau, électricité et carburant, de la disponibilité en main d'œuvre en nombre et en qualité, de la disponibilité, de la localisation et des moyens d'approvisionnement des matériaux nécessaires, de toutes les contraintes et obligations résultant de la législation sociale, fiscale ou douanière, de toutes les conditions et circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'exécution des travaux ou sur le coût .

Je soussigné (nom, prénom et qualité).....

Certifie que monsieur (Nom, prénom).....

Agissant au nom ou pour le compte de l'entreprise.....

S'est présenté à moi et ensemble avons effectué la descente de reconnaissance du terrain où seront exécutés les travaux relatifs au contrat N°

En date du/...../2022.

En foi de quoi le présent certificat lui est délivré, à sa demande, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le représentant de l'entreprise
d'ouvrage

Le représentant du Maître

